



Attention ! Suite à la réforme de la formation professionnelle, fin du dispositif tel que nous le connaissons en 2018. Nous sommes en attente d'informations.

# Fongecif Auvergne Rhône-Alpes

<p><b>D</b>omaine</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Salariés de nombreux secteurs tels que l'industrie, le commerce, le BTP, le transport-logistique, l'artisanat... et les employés à domicile (y compris les assistantes maternelles).</li> </ul> <p>Attention ! Bien vérifier auprès du Fongecif que le salarié dépend de ce dernier (code NACE 8710A) car il peut aussi dépendre d'autres OPACIF (Uniformation, Unifaf).</p>
<p><b>B</b>énéficiaires</p>	<p>Peut se réaliser sur la période :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• du CDI</li> <li>• du CDD : dans ce cas, elle doit se dérouler entièrement sur la durée du contrat</li> </ul>
<p><b>C</b>ritères prioritaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les actions répondant à un objectif individuel de reconversion</li> <li>• L'acquisition d'une première qualification ou d'une qualification supérieure</li> <li>• Les formations Post-VAE</li> <li>• Projet professionnel structuré, correspondant à la problématique du salarié et à un objectif d'emploi réalisable au regard de l'environnement économique</li> <li>• Efforts et investissements antérieurs déployés en termes financiers et organisationnels</li> <li>• Les personnes présentant un risque d'inaptitude ou bénéficiant d'une RQTH (acquise ou en cours)</li> <li>• Priorité donnée aux personnes ayant un niveau des qualifications (ouvriers/employés) et de formation les plus bas (sans diplôme, Niv V...)</li> <li>• La situation personnelle du bénéficiaire : salaire, situation familiale, + de 45 ans, + de 20 ans d'activité professionnelle</li> <li>• Formation RNCP, diplômante, certifiante ou CQP</li> </ul>
<p><b>F</b>ormations non-prioritaires</p>	<p>Liste des formations non prioritaires accessible sur le site internet : <a href="http://www.fongecif-ara.fr">www.fongecif-ara.fr</a> rubrique « réglementation »</p> <p>Les demandes non prioritaires sont examinées par la commission après examen des demandes prioritaires, sous réserve des crédits restant.</p> <p>Attention : cette liste est différente pour les CIF CDI, CDD et HTT.</p> <p>Exemple : Une préparation aux concours est non prioritaire dans le cadre d'un CIF, mais peut l'être dans le cadre d'une FHHT</p>
<p><b>F</b>ormations par correspondance</p>	<p>Prise en charge du coût pédagogique</p>



<b>D</b> urée de la formation	Minimum 40h (sauf FCO Transport, CACES et formation post-VAE) , maximum 1 an à temps plein ou 1 200h en discontinu. Pour les formation d'une durée supérieure à un an, seule la dernière année peut bénéficier d'un financement de la part du Fongecif Auvergne Rhône-Alpes
<b>Q</b> uand (soir, week-end...)	Sur le temps libre (soir, week-end...), RTT ou congés annuels (impossible en congé parental ou en congé maladie).

<b>P</b> rise en charge du coût pédagogique	Coût horaire	27, 45€ HT (32.94€ TTC)
	Coût total	18 000€ HT (21 600€ TTC)
	Coût à la charge du stagiaire	Non

<b>F</b> rais annexes	Hébergement	<ul style="list-style-type: none"><li>• Possibilité de prise en charge forfaitaire de l'hébergement (si distance aller/retour supérieure à 150 km du lieu d'habitation)</li><li>• Prise en charge forfaitaire de 10€/nuit</li><li>• Demande à faire avec le dépôt du dossier.</li></ul>
	Trajet + Repas	Pas de prise en charge

<b>P</b> rocédure	Le dossier est remis par le conseiller du Fongecif au stagiaire après une information collective et au minimum un entretien physique ou téléphonique.
-------------------	---

<b>D</b> ate de dépôt mini et maxi	Avant la formation	6 mois au plus tôt et 1 mois au plus tard avant la formation
	Avant la commission	Au plus tard 1 mois avant la commission

<b>F</b> réquence des commissions	Tous les mois sauf en août
-----------------------------------	----------------------------

<b>A</b> ceptation du dossier (délais, taux d'acceptation)	Non communiqué
---	----------------

<b>R</b> éexamen du dossier	Non communiqué
-----------------------------	----------------



<b>C</b> as de licenciement en cours de formation		Le Fongecif maintient de l'accord de prise en charge à partir du moment où la commission a donné son accord
<b>C</b> oordonnées		<p>Direction Régionale du Fongecif Auvergne Rhône-Alpes Bâtiment le Premium 131 boulevard Stalingrad 69624 Villeurbanne cedex Tél : 04 72 82 50 50 www.fongecif-ara.fr</p> <p>Antennes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Ain : 293 avenue des Granges Bardes 01000 BOURG EN BRESSE</li><li>• Drôme Ardèche : 19 avenue Victor Hugo, 26000 VALENCE</li><li>• Isère : 70 rue des Alliés, 38100 GRENOBLE</li><li>• Loire : Allée C, 101 cours Fauriel, 42100 ST ETIENNE</li><li>• Rhône : Bâtiment Open 6, 158 avenue Thiers, 69006 LYON</li><li>• Savoie : 725 Faubourg Montmélian, 73000 CHAMBERY</li><li>• Haute-Savoie : 129 avenue de Genève, 74000 ANNECY</li></ul>
<b>S</b> ur le site	Notice d'info	Oui (livret téléchargeable sur <a href="http://www.fongecif-ara.fr">www.fongecif-ara.fr</a> )
	Dossier de financement en ligne	Non
	Grille de critères, courrier de motivation	Rubrique « réglementation », « liste des priorités » au 01/01/17